



Le 23 juin 2023

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 JUILLET 2023

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 03 juillet 2023 à 20 heures 00** à la Maison communale de FROIDCHAPELLE.

ORDRE DU JOUR :

1. 1.811.111.5 : - Eclairage public - AIESH - rue de la Poterie à Boussu-lez-Walcourt - enlèvement d'un poteau d'éclairage public - devis - approbation
2. 2.073.521.5 – Budget communal – exercice 2023 - Subsidés - Asbl Académie de Musique et de Danse de la Botte du Hainaut – contrôle de l'octroi et de l'emploi du subside 2022.
3. 2.073.521.5/1.855.3.075.54 : – Smash TC Froidchapelle – octroi d'un subside exceptionnel. Décision.
4. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Sainte Marie Madeleine à Erpion - compte 2022 - approbation.
5. 1.842.073.521.5 : – C.P.A.S. de Froidchapelle. Modifications budgétaires n° 1/2023 des services ordinaire et extraordinaire - approbation.
6. 1.778.5 : - Plan Habitat Permanent - Etat des lieux, rapport d'activités 2022 et programme de travail 2023 - Information.
7. 2.073.513.2 : Comité d'attribution des logements tremplins - Règlement - Modifications.
8. 2.073.513.2 : Patrimoine communal - logement tremplin – rue des Arzières 8/3 à Froidchapelle – attribution - décision.
9. 2.073.511.2 : - Patrimoine communal - Aliénation - terrain et fonds rue de la Tourpène 23 - décision définitive.
10. 1.852.11 : Rénovation de la maison du Crochet (bibliothèque communale) à Froidchapelle. Approbation des conditions.
11. 1.851.163 : Mobilier scolaire : acquisition - enseignement primaire - Exercice 2023. Approbation des conditions.
12. 1.811.122.53 – Règlement complémentaire sur le roulage – Limite de la zone d'agglomération de Fourbechies - Extension
13. 1.811.122.53 – Règlement complémentaire sur le roulage – Limite de la zone d'agglomération de Froidchapelle - Extension
14. 2.077 : - Décisions des autorités supérieures/de tutelle - communication.
15. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

HUIS CLOS

16. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.

17. 1.851.11.08 Enseignement 2023-2024 : Institutrice primaire - 24 p. /semaine à l'école communale de Boussu-lez-Walcourt du 28.08.2023 au 30.09.2023. - Désignation.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME.

